

**NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA, JAPON ET AUSTRALIE**

**CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE ET EST DIFFUSE POUR  
INFORMATION UNIQUEMENT**



## ***Onxeo lève 12,5 M€ auprès d'investisseurs Américains et Européens***

**Paris (France), Copenhague (Danemark), 30 Septembre 2016** – Onxeo S.A. (Euronext Paris, Nasdaq Copenhagen: ONXEO, “Onxeo” ou “la Société”), société innovante spécialisée dans le développement de médicaments orphelins en oncologie, annonce aujourd’hui le succès de son augmentation de capital par émission de 5 434 783 actions ordinaires nouvelles pour un montant de 12,5 M€. Guggenheim Securities, LLC et Oddo & Cie agissent en tant que Teneurs de Livres Associés.

Des investisseurs institutionnels de premier plan, Américains et Européens, spécialistes du secteur de la santé et des biotechnologies ont participé au placement, permettant le renforcement et la diversification de la structure actionnariale de la Société.

Les fonds levés renforceront la trésorerie de la Société qui s’élèvera à 34,9 M€ à l’issue du règlement/livraison de l’augmentation de capital. Ils fourniront à la Société des moyens supplémentaires pour poursuivre ses programmes de R&D dans le domaine des pathologies orphelines en oncologie, et serviront plus particulièrement à financer :

- la finalisation de la phase III ReLive de Livatag ainsi que les études précliniques en combinaison avec ce produit,
- les premières étapes du développement d’AsiDNA, notamment les aspects de production et l’évaluation de l’efficacité par voie systémique,
- les développements futurs de Beleodaq® incluant l’indication PTCL en première ligne, et
- plus généralement l’activité de la Société.

Les prochaines étapes majeures des programmes actuellement financés incluent :

- Livatag®:
  - Résultats des études précliniques de Livatag en association : à compter du T4 2016
  - Prochain DSMB pour l’essai de Phase III : T4 2016
  - Résultats préliminaires de l’essai de Phase III : attendus pour mi-2017
- Beleodaq®:
  - Résultats des études précliniques de Beleodaq en association : à compter du T4 2016
  - Lancement de la Phase III en 1ère intention pour les patients atteints de PTCL: fin 2016
- AsiDNA™:
  - Lancement de la phase 1 (monothérapie en administration systémique): prévue en 2017

*“Ce placement permet d’élargir notre base actionnariale américaine et européenne et inclut des investisseurs de premier plan, spécialistes de la santé sur ces deux marchés. Nous sommes convaincus que le succès de cette opération reflète les progrès accomplis par la Société dans l’avancement de ses programmes cliniques »* dit Judith Greciet, Directeur Général d’Onxeo. « *Les fonds levés permettront notamment à la Société de finaliser le développement de Livatag®, poursuivre le développement de*

**NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA, JAPON ET AUSTRALIE**

**CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE ET EST DIFFUSE POUR  
INFORMATION UNIQUEMENT**

*Beleodaq® ainsi qu'initier les études cliniques d' AsiDNA™, notre premier produit d'une nouvelle classe de médicaments issu de la technologie siDNA (signal interfering DNA) ».*

### **Principales caractéristiques de l'augmentation de capital**

L'augmentation de capital, autorisée par Judith Greciet, Directeur Général de la Société, le 30 Septembre 2016, agissant sur sous-délégation conférée par le Conseil d'Administration de la Société du 20 Septembre 2016, était réservée à une catégorie d'investisseurs définie dans la 17<sup>ème</sup> résolution adoptée par l'Assemblée Générale de la Société du 6 avril 2016, soit des « *sociétés et fonds d'investissement investissant à titre habituel dans des sociétés de croissance dites « small caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation lorsqu'elles sont cotées n'excède pas 1 000 000 000 euros) (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FCPR ou FIP) dans le secteur de la santé ou des biotechnologies participant à l'augmentation de capital pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100 000 euros (prime d'émission incluse), dans la limite d'un maximum de 25 souscripteurs ».* ».

La Société a émis 5 434 783 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,25 €, représentant 13% de son capital. A l'issue des opérations de règlement/livraison de l'augmentation de capital, prévues le 5 octobre 2016, le capital social de la Société sera constitué de 46 905 643 actions.

Les actions nouvelles ont été souscrites à un prix de 2,30€ par action, correspondant à une décote de 25% sur le cours moyen pondéré par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix, conformément à la 17<sup>ème</sup> résolution à laquelle il est fait référence ci-dessus.

A titre illustratif, un actionnaire détenant 1% du capital d'Onxeo avant le lancement de l'augmentation de capital détiendra dorénavant une participation de 0,9%.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit à toute distribution de dividende et seront admises aux négociations sur les marchés réglementés d'Euronext Paris et du Nasdaq Copenhague sous le code ISIN FR0010095596 à compter du 5 octobre 2016.

Financière de la Montagne, actionnaire de référence de la Société, a souscrit 741 847 actions représentant un montant de 1,7 M€, soit 13,65% du placement, pourcentage équivalent à sa participation actuelle dans le capital de la Société, démontrant sa confiance et son soutien à la Société.

Onxeo a signé un engagement de conservation d'une durée de 90 jours après la date de fixation du prix de l'augmentation de capital, sous réserves d'exceptions usuelles. Les personnes agissant au nom de la Société (c'est-à-dire les managers ou les administrateurs) ont également signé des engagements similaires au titre des actions de la Société qu'ils détiennent.

Un prospectus comprenant le Document de Référence 2015 de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 29 avril 2016 sous le numéro D.16-0452, le rapport financier semestriel 2016 publié par la Société le 28 juillet 2016, et une note d'opération, incluant un résumé du prospectus, fera l'objet d'une demande de visa auprès de l'AMF. L'attention du public est portée sur les facteurs de risque présentés en section 5.5.1.4.1 du document de référence 2015 et en section 2 de la note d'opération.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus en vertu de la directive Prospectus ou une offre au public.

# **NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA, JAPON ET AUSTRALIE**

## **CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE ET EST DIFFUSE POUR INFORMATION UNIQUEMENT**

### **À propos d'Onxeo**

Onxeo est une société de biopharmacie spécialisée dans le développement de médicaments innovants pour le traitement des maladies orphelines en particulier dans le domaine de l'oncologie, répondant à une forte demande thérapeutique dans l'un des segments à plus forte croissance de l'industrie pharmaceutique. Onxeo a pour ambition de devenir un leader mondial et un pionnier dans le domaine des cancers orphelins ou rares. La stratégie d'Onxeo est fondée sur le développement de thérapies de pointe efficaces et sûres, destinées à améliorer la vie des patients en apportant une vraie différence par rapport aux thérapies actuelles. Onxeo dispose d'un vaste portefeuille composé de quatre produits à divers stades de développement, notamment Beleodaq®, le premier médicament orphelin de la société à avoir bénéficié d'une autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis. Basée à Paris, la société compte aujourd'hui environ 50 collaborateurs. Onxeo est une entreprise cotée sur Euronext Paris (Ticker : ONXEO, Code ISIN : FR0010095596) et sur le Nasdaq à Copenhague (Ticker : ONXEO).

### **Les produits orphelins en oncologie d'Onxeo sont :**

- **Livatag®** (Doxorubicin Transdrug™) : Actuellement en cours d'évaluation dans le cadre d'un essai de Phase III (ReLive) chez des patients atteints de carcinome hépatocellulaire (cancer primitif du foie ou CHC)
- **Beleodaq®** (belinostat) : Approuvé aux Etats-Unis en 2014 par la Food and Drug Administration (FDA), dans le cadre d'une procédure accélérée d'autorisation de mise sur le marché, en 2ème ligne de traitement pour les patients atteints de lymphome à cellules T périphérique (PTCL) et actuellement commercialisé par Spectrum Pharmaceuticals; l'association de belinostat avec d'autres anticancéreux est actuellement évaluée en traitement de 1ère intention pour les patients atteints de PTCL (étude BelCHOP) et les tumeurs solides ;
- **AsiDNA™** : premier produit d'une nouvelle classe de médicaments issu de la technologie siDNA (signal interfering DNA), dont une première étude de Phase I dans le mélanome métastatique a permis d'établir la preuve de concept
- **Validive®** (Clonidine Lauriad®) : Résultats définitifs encourageants de l'essai de Phase II dans la mucite orale sévère chez des patients atteints d'un cancer tête et cou.

Onxeo a également développé et enregistré avec succès deux autres traitements non-orphelins actuellement commercialisés aux États-Unis et en Europe.

Pour plus d'information : [www.onxeo.com](http://www.onxeo.com).

Pour recevoir nos communiqués de presse et nos newsletters, inscrivez-vous sur : <http://www.onxeo.com/en/newsletter/>  
Suivez-nous sur Twitter : @Onxeo\_

### **Avertissement**

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En France, l'offre et la cession des actions Onxeo décrites ci-dessous seront effectuées exclusivement dans le cadre d'un placement au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément à l'article L. 225-138 du code monétaire et financier et aux dispositions réglementaires applicables. Elles ne constituent pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen) (la « **Directive Prospectus** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Onxeo d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes (i) qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) qui sont situés en dehors des Etats-Unis, (iii) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« *investment professionals* ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le « **Financial Promotion Order** ») ou (iv) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, « *high net worth companies, unincorporated associations etc.* ») ou (v) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii), (iv) et (v) étant ensemble dénommées, les « **Personnes**

**NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA, JAPON ET AUSTRALIE**

**CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE ET EST DIFFUSE POUR  
INFORMATION UNIQUEMENT**

**Habilitées »).** Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Onxeo aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), étant précisé que les actions Onxeo n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et qu'Onxeo n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions Onxeo aux Etats-Unis.

Conformément à l'article 211-3 du Règlement Général de l'AMF, il est rappelé que :

- L'offre ne donne pas lieu à l'établissement d'un Prospectus soumis au visa de l'AMF. En revanche, l'admission des actions à émettre dans le cadre de l'opération donnera lieu à l'établissement d'un Prospectus visé par l'AMF.
- Les personnes ou entités mentionnées au 2° du II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier ne peuvent participer à cette offre que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du code monétaire et financier.
- La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des actions ainsi souscrites ou acquises ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du code monétaire et financier.

Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions Onxeo doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant Onxeo. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Guggenheim Securities, LLC et de Oddo & Cie et n'ont été vérifiées indépendamment ni par Guggenheim Securities, LLC ni par Oddo & Cie.

**Déclarations prospectives**

Le présent communiqué contient de manière implicite ou expresse certaines déclarations prospectives relatives à Onxeo et à son activité. Ces déclarations dépendent de certains risques connus ou non, d'incertitudes, ainsi que d'autres facteurs, qui pourraient conduire à ce que les résultats réels, les conditions financières, les performances ou réalisations de Onxeo diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Onxeo émet ce communiqué à la présente date et ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives qui y sont contenues, que ce soit par suite de nouvelles informations, événements futurs ou autres. Pour une description des risques et incertitudes de nature à entraîner une différence entre les résultats réels, les conditions financières, les performances ou les réalisations de Onxeo et ceux contenus dans les déclarations prospectives, veuillez-vous référer à la section « Facteurs de Risque » du Document de Référence 2015 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, l'AMF, le 29 avril 2016, qui est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la Société ([www.onxeo.com](http://www.onxeo.com)).

**Contacts:**

Judith Greciet, CEO  
Nicolas Fellmann, CFO  
[investors@onxeo.com](mailto:investors@onxeo.com)  
+33 1 45 58 76 00

Caroline Carmagnol / Florence Portejoie – Alize RP (France)  
[onxeo@alizerp.com](mailto:onxeo@alizerp.com)  
+33 6 64 18 99 59 / +33 6 47 38 90 04

Kirsten Thomas / Lee Roth – The Ruth Group (U.S.)  
[kthomas@theruthgroup.com](mailto:kthomas@theruthgroup.com) / [lroth@theruthgroup.com](mailto:lroth@theruthgroup.com)  
+1 508 280 6592 / +1 646 536 7012